

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 22 janvier 2002 à 19 h 30, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Réal Julien
Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Carole Boisclair	Monsieur Réjean Langlois
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Steve Martin
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Madame Johanne Harvey	

AINSI QUE mesdames Dominique Huard et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine a quitté à 21 h 30.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles

Monsieur Pierre Larose, directeur des Services complémentaires est arrivé à 20 h.

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une vingtaine de personnes.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Président

À l'ouverture de la séance, le directeur général assermente madame Brunelle Lafrenière à titre de commissaire représentante du comité de parents.

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 263 0102 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0102-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

4.6 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2002-2003 à 2004-2005.

4.7 Liste des écoles et des centres 2002-2003.

5.1 Remerciements, félicitations, condoléances.

5.2 Projet d'agrandissement – École forestière de La Tuque.

5.3 Politique sur la ruralité.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 264 0102 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 11 décembre 2001 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0102-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant ensuite à la période de questions réservée à l'assistance, madame Christine Boisjoly, membre du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Mont-Carmel, monsieur Léonce Gagné, pro-maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, monsieur Paul Lamothe du conseil d'établissement de cette école et madame Michèle Carignan présidente du conseil des enseignants de l'école font successivement des interventions en faveur du maintien de la clientèle scolaire à l'école Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Au cours de ces interventions il est notamment déposé une résolution d'appui au conseil d'établissement de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ainsi qu'une pétition de 1 500 citoyens de cette municipalité.

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs à la direction générale. Monsieur Jean-Pierre Hogue présente alors des documents concernant le dossier de la réorganisation administrative de la commission scolaire – Phase II à savoir : les observations, recommandations et processus de consultation (document 0102-05), résultats de la consultation des conseils d'établissement en date du 18 janvier 2002 (document 0102-06). Au terme de la présentation des documents, le directeur général soumet sa recommandation et la résolution ci-après décrite est alors proposée.

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 265 0102 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a décidé de poursuivre cette année l'analyse de l'organisation scolaire au niveau en particulier des facteurs caractérisant les services et la clientèle scolaire concernés dans les établissements;

CONSIDÉRANT, au terme des trois premières années d'opération de la commission scolaire, que les secteurs actuellement retenus aux fins de cette étude sont ceux de l'ancienne municipalité de Shawinigan-Sud et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT que l'analyse organisationnelle réalisée à ce sujet s'est conclue par l'élaboration d'un rapport d'observations et de recommandations, déposé au Conseil des commissaires le 11 décembre 2001 et soumis à la consultation des conseils d'établissement depuis et jusqu'au 18 janvier 2002 (document 1201-07, résolution 239 1201);

CONSIDÉRANT que chacun des conseils d'établissement des écoles Saint-Georges, Saint-André, Notre-Dame (Mont-Carmel), Saint-Paul et Saint-Sauveur a présenté ses observations et recommandations relatives au contenu du susdit rapport ainsi que sur les éléments de réflexion afférents qu'il estimait pertinents;

CONSIDÉRANT que ceux-ci ont été pris en compte et analysés en référence à des critères de qualité, de stabilité et d'équilibre des services éducatifs dans les bâtiments des secteurs géographiques concernés, mis en contexte d'une décroissance de la clientèle depuis 1998 et pour les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE ce qui suit :

1. Pour les années scolaires 2002-2003 à 2004-2005, maintenir ouvertes et utilisées principalement à des fins de services d'enseignement et de services complémentaires les écoles Saint-Georges, Saint-André, Saint-Paul, Saint-Sauveur et Notre-Dame à Mont-Carmel;
2. Modifier les secteurs géographiques des écoles Saint-Georges, Saint-André, Saint-Paul et Saint-Sauveur suivant la description en annexe « B » du document 1201-07;
3. Appliquer cette modification progressivement pour les élèves qui fréquentent déjà l'une ou l'autre des écoles en cause :

- | | |
|-------------------|---------------------------------------|
| - année 2002-2003 | préscolaire et 1 ^{ère} année |
| - année 2003-2004 | préscolaire à 3 ^e année |
| - année 2004-2005 | préscolaire à 4 ^e année |
| - année 2005-2006 | préscolaire à 5 ^e année |
| - année 2006-2007 | préscolaire à 6 ^e année |

Président

Secrétaire

4. Pour les futurs élèves qui ne sont pas actuellement domiciliés dans l'un ou l'autre de ces secteurs, attribuer comme école de référence initiale à leur inscription celle de leur secteur tel qu'il est défini suivant le paragraphe 2 de la présente ;
5. Effectuer, à partir de l'année scolaire 2002-2003, les inscriptions des élèves selon le cadre de référence ici établi, sous réserve cependant des autres critères d'inscription adoptés annuellement par la commission scolaire ;
6. Retenir, en autant que possible, les orientations ci-après décrites lors de l'élaboration des plans d'organisation scolaire qui seront appliqués à partir de 2002-2003 jusqu'en 2004-2005, pour les écoles précitées :
 - une organisation aux écoles Saint-André et Notre-Dame (Mont-Carmel) composée, pour chacune de ces écoles, de deux (2) classes par degré du préscolaire à la 6^e année du primaire;
 - une organisation à l'école Saint-Georges composée d'une (1) classe par degré du préscolaire à la 6^e année du primaire;
 - un modèle d'organisation, répartissant les élèves du même secteur de provenance entre les écoles Saint-Paul et Saint-Sauveur, et dont les effets de la décroissance le cas échéant seront en priorité absorbés à l'école Saint-Sauveur qui dessert les derniers degrés du primaire plutôt qu'à l'école Saint-Paul.

Madame la commissaire Carole Boisclair demande qu'il soit procédé par appel nominal sur cette proposition.

Le secrétaire général, Me Serge Carpentier, procède alors à cet appel nominal.

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Nicole B.-Girard	Réal Julien
Claude Béland	Serge Lafontaine
Danielle Bolduc	Réjean Langlois
Denis Boulianne	Jean-Yves Laforest
Mario Champagne	Steve Martin
France Désaulniers	Nicole Périgny
Sylvie Dupont-Simard	Grégoire Rompré
Réjean Gélinas	Diane Samson
Johanne Harvey	Yves Tousignant
	Carole Boisclair

Par suite du vote, la résolution 265 0102 est adoptée majoritairement.

L'assistance quitte la salle La Saint-Maurice.

Président

Madame la commissaire Carole Boisclair s'absente de la séance à ce moment-ci.

Poursuivant, les membres du conseil des commissaires adoptent des résolutions d'acceptation de retraite.

Démission pour fin
de retraite –
Jacques Émond,
directeur d'école

RÉSOLUTION 266 0102 : CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Émond, directeur d'école a présenté une lettre à l'effet qu'il prendra sa retraite à compter du 23 mai 2002;

CONSIDÉRANT que cette décision est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application d'une modalité particulière de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Jacques Émond, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 23 mai 2002;

QUE soit ici appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec celui-ci.

Adopté unanimement

Démission pour fin
de retraite – Julien
Héroux, directeur
d'école

RÉSOLUTION 267 0102 : CONSIDÉRANT que monsieur Julien Héroux, directeur d'école a présenté une lettre à l'effet qu'il prendra sa retraite à compter du 28 juin 2002;

CONSIDÉRANT que cette décision est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application d'une modalité particulière de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Julien Héroux, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 28 juin 2002;

QUE soit ici appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec celui-ci.

Adopté unanimement

Consécutivement, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soumet une recommandation pour la nomination d'une direction d'école à l'école secondaire Val-Mauricie. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Nomination à
l'école secondaire
Val-Mauricie –
Laurier Dupont,
directeur d'école

RÉSOLUTION 268 0102 : CONSIDÉRANT, suite à un changement d'affectation accepté par résolution 240 1201, que le poste de direction à l'école secondaire Val-Mauricie est devenu vacant;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT, au terme des consultations requises, que le directeur général a déposé une recommandation à l'effet d'accepter la demande d'affectation soumise par monsieur Laurier Dupont;

EN CONSÉQUENCE, tenant compte de ladite recommandation et sous réserve de l'application du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires ainsi que de la politique de gestion des cadres des écoles, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que monsieur Laurier Dupont soit promu au poste de direction d'école secondaire;

QUE son affectation, effective le 23 janvier 2002, soit à l'école secondaire Val-Mauricie.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les commissaires abolissent un poste de personnel cadre.

Abolition d'un poste de régisseur aux Services de l'équipement

RÉSOLUTION 269 0102 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 96 0901, que la démission de monsieur Normand Lord, régisseur aux Services de l'équipement, laquelle est effective en date du 1^{er} janvier 2002, a été acceptée;

CONSIDÉRANT par suite que la direction générale a procédé à une analyse des besoins en personnel et qu'une recommandation a été soumise quant à l'abolition du poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit aboli le poste de régisseur aux Services de l'équipement vacant par suite du départ à la retraite de monsieur Normand Lord.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires, sur recommandation de la direction générale, accepte une réorganisation administrative aux Services des ressources matérielles.

Création et affichage de postes aux Services des ressources matérielles

RÉSOLUTION 270 0102 : CONSIDÉRANT, par suite de l'analyse des besoins en personnel aux Services des ressources matérielles, que la direction générale a soumis une recommandation quant à une réorganisation administrative de ces services;

Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit appliquée une réorganisation administrative aux Services des ressources matérielles;

QUE, plus particulièrement, soient créés et affichés à l'interne les postes suivants :

Président

- Agent(e) d'administration;
- Contremaître d'entretien général.

Adopté unanimement

Par la suite, le directeur général dépose des documents à être soumis pour fins de consultation. Des résolutions de dépôt de ces documents sont adoptées.

Document relatif au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2002-2003 à 2004-2005

RÉSOLUTION 271 0102 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, qu'à chaque année la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT qu'une consultation est requise préalablement à l'adoption de ce plan triennal;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le document 0102-07, relatif au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2002-2003 à 2004-2005.

Adopté unanimement

Liste des écoles et des centres – 2002-2003

RÉSOLUTION 272 0102 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, qu'à chaque année la commission scolaire détermine, compte tenu de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT, qu'une consultation est requise préalablement à la détermination de cette liste;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le document 0102-08 relatif à la liste des écoles et des centres 2002-2003.

Adopté unanimement

En étant aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Denis Boulianne demande à ce que des remerciements soient transmis au conseil municipal de Ville de La Tuque pour le budget autorisé permettant une présence policière à l'école secondaire Champagnat dans le cadre de la lutte à la toxicomanie.

De même, monsieur Boulianne demande à ce que des félicitations soient transmises au conseil d'établissement de l'école secondaire Champagnat pour leur position courageuse de lutter contre le fléau de la drogue.

Président

Secrétaire

Poursuivant, monsieur Yves Tousignant souligne l'adoption récente par le gouvernement de la « Politique nationale de la ruralité ». Monsieur Tousignant réfère à la problématique de décroissance de la population et de la clientèle scolaire en région. Il fait part de son avis quant à l'importance pour le conseil des commissaires de s'approprier cette politique et ainsi que de se mobiliser dans ce dossier. Il est convenu d'obtenir copie de la politique et de s'informer auprès de la F.C.S.Q. quant à la disponibilité d'une session de formation portant sur ce dossier. Un suivi sera donc apporter à ce dossier.

En complément à ce sujet, il est discuté de l'implication de la commission scolaire dans les divers comités socio-économiques. Au terme de cette discussion, une résolution est adoptée autorisant la délégation de monsieur Mario Champagne sur un comité.

Délégation de
Mario Champagne
au sein du Comité
de vigilance du
secteur Haut Saint-
Maurice

RÉSOLUTION 274 0102 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit autorisée la délégation de monsieur le commissaire Mario Champagne pour siéger à titre de représentant de la Commission scolaire de l'Énergie au sein du Comité de vigilance pour le secteur de Haut Saint-Maurice, lequel comité regroupe des représentants de divers organismes.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement, madame Maryse Demers est invitée à présenter des documents portant, d'une part, sur les critères d'inscription 2002-2003 et, d'autre part, sur les services éducatifs dispensés en 2002-2003. Au terme de la présentation de ces documents, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Adoption des
critères
d'inscription pour
l'année 2002-2003

RÉSOLUTION 275 0102 : Monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE que soient adoptés les critères d'inscription pour l'année 2002-2003, tel que décrit au document 0102-09.

Adopté unanimement

Adoption des
services éducatifs
dispensés pour
2002-2003

RÉSOLUTION 276 0102 : Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soient adoptés les services éducatifs dispensés dans les écoles de la Commission scolaire de l'Énergie pour 2002-2003, tel que décrit au document 0102-10.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 30, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 277 0102 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

À 22 h 00, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 278 0102 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs aux Services complémentaires, le directeur de ces services monsieur Pierre Larose fait état du dossier de la surveillance du midi au secondaire.

À 22 h 10, il est procédé à la tenue d'un huis clos concernant ce dossier.

Huis clos

RÉSOLUTION 279 0102 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 22 h 20, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 280 0102 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes. Monsieur Daniel Bussière présente successivement des documents portant sur 1) la répartition des programmes d'études professionnelles 2001-2002, 2) le guide d'admission en formation professionnelle et 3) les services éducatifs dispensés à la formation générale adulte et à la formation professionnelle.

Après avoir pris connaissance de ceux-ci et des recommandations du directeur des Services de l'enseignement aux adultes, les commissaires adoptent les résolutions ci-après décrites.

Dépôt du
document relatif à
la répartition des
programmes
d'études
professionnelles
2001-2002

RÉSOLUTION 281 0102 : Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit déposé le document 0102-11 concernant la répartition des programmes d'études professionnelles 2001-2002.

Adopté unanimement

Dépôt du « Guide
d'admission en
formation
professionnelle
2002-2003 »

RÉSOLUTION 282 0102 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et la Commission scolaire de l'Énergie s'entendent sur les critères d'admission à la formation professionnelle ;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que les directions des centres ont été consultées et approuvent les critères du guide d'admission ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soient adoptés les critères d'admission à la formation professionnelle décrits dans le « Guide d'admission en formation professionnelle 2002-2003 » et identifiés au document 0102-12 .

Adopté unanimement

Document relatif aux services éducatifs dispensés à la formation générale adulte et à la formation professionnelle

RÉSOLUTION 283 0102 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit déposé pour fins de consultation, le document 0102-13 relatif aux services éducatifs dispensés à la formation générale adulte et à la formation professionnelle.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur des Services de l'enseignement aux adultes recommande d'adhérer à un achat regroupé pour de l'équipement requis pour un cours de mécanique industrielle. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Achat regroupé d'équipement en mécanique industrielle – Carrefour Formation Mauricie

RÉSOLUTION 284 0102 : CONSIDÉRANT que le cours de mécanique industrielle offert par le Carrefour Formation Mauricie nécessitera l'achat d'équipement;

CONSIDÉRANT que le MEQ et la Fédération des commissions scolaires du Québec ont une entente pour un achat regroupé à frais partagés : 66 2/3 % pour le MEQ et 33 1/3 % pour la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit que la Commission scolaire de l'Énergie versera à la Fédération des commissions scolaires du Québec une ristourne de 3 % sur le total des achats, avant taxes, pour couvrir les frais de gestion;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec à agir en son nom pour un achat regroupé d'équipement en mécanique industrielle et s'engage à verser à cette Fédération une ristourne de 3 % basée sur le total de ses achats, avant taxes.

Adopté unanimement

Président

En étant après cela aux sujets relatifs au secrétariat général, les commissaires procèdent à la formation du comité ayant mandat de procéder au choix des artistes dans le cadre de la soirée hommage aux personnels retraités.

Comité soirée
reconnaissance
aux personnels
retraités et ayant
25 ans de services

RÉSOLUTION 285 0102 : CONSIDÉRANT qu'à chaque année, la commission scolaire organise une activité de reconnaissance aux personnels retraités et aux personnes ayant 25 ans de services;

CONSIDÉRANT que l'orientation de la commission scolaire est d'offrir en guise de témoignage un présent, en l'occurrence une œuvre d'art d'une ou d'un artiste reconnu(e) de la région;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un comité ayant pour mandat de procéder au choix des artistes dans le cadre de cette activité de reconnaissance aux personnels retraités, et ce, pour les fins de recommandation au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit formé le comité précité et que ce dernier soit composé des personnes suivantes :

- Madame Nicole B.-Girard, commissaire
- Madame Danielle Bolduc, commissaire
- Monsieur Mario Champagne, commissaire
- Madame France Désaulniers, commissaire
- Monsieur René Gélinas, commissaire substitut
- La direction générale ou son représentant
- Le secrétaire général et/ou son représentant.

Adopté unanimement

Relativement à l'information portant sur les projets de Loi 59 et 66, il est convenu que le secrétaire général présentera ces dossiers lors d'un comité de travail qui aura lieu le 5 février prochain.

Les membres du conseil des commissaires adoptent ensuite une résolution pour un emprunt à long terme au montant de 7 130 000 \$.

Emprunt à long
terme de
7 130 000 \$

RÉSOLUTION 286 0102 : Attendu que la commission scolaire a, le 5 octobre 2001, obtenu du ministre de l'Éducation l'autorisation d'effectuer un emprunt de sept millions cent trente mille dollars (7 130 000 \$);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE :

Président

- 1) Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de sept millions cent trente mille dollars (7 130 000 \$) soit contracté.

- 2) Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :
 - a) Au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 2001 0,00 \$

 - b) Au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'elles sont indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt dont la date demeure à être déterminée le tout pour une somme de 6 956 200 \$

 - c) Au paiement des frais inhérents à l'emprunt 173 800 \$

- 3) Qu'à cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :
 - a) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
 - i) Placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations;
 - ii) Négocier les modalités de l'emprunt;
 - iii) Désigner une société de fiducie pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur;
 - iv) Négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou

 - b) En contractant cet emprunt auprès de Financement-Québec.

- 4) Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.

- 5) Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie au bénéfice des porteurs d'obligations.

- 6) Que, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement-Québec, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement-Québec et portant sur la subvention précitée.

Président

- 7) Que n'importe lesquels du président, du directeur général, du directeur général adjoint, du secrétaire général, du directeur des services des ressources financières de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la commission scolaire, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
- 8) Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soit autorisée à livrer les titres à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.
- 9) Que, le cas échéant, la signature imprimée, gravée ou lithographiée de l'une ou l'autre des personnes mentionnées ci-dessus, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soit apposée sur les titres et les coupons d'intérêts.
- 10) Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires de la société de fiducie, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.
- 11) Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels de la société de fiducie soient payés par la commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les sociétés de fiducie, à même les revenus généraux de fonctionnement.
- 12) Que la Commission scolaire autorise le directeur général à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la commission scolaire aux fins des présentes.
- 13) Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adopté unanimement

À ce moment-ci et eu égard aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, une résolution est adoptée afin de modifier l'ordre du jour.

Président

Secrétaire

Modification à l'ordre du jour

RÉSOLUTION 287 0102 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié afin que l'article 11.1 « Engagements » soit déplacé et considéré à l'article 17.2 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Consécutivement, le directeur des Services des ressources humaines monsieur Bertrand Rodrigue soumet des recommandations pour l'ouverture de postes et l'acceptation d'un congé sabbatique à traitement différé. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Ouverture de postes

RÉSOLUTION 288 0102 CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel des services de garde pour l'année scolaire 2001-2002;

Monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE l'ouverture des postes suivants, et ce, à compter du 23 janvier 2002 :

- 1 poste d'éducatrice en service de garde, poste de 16,5 heures/semaine à l'école Marie-Médiatrice de La Tuque;
- 1 poste d'éducatrice en service de garde, poste de 16 heures/semaine à l'école La Providence de Saint-Tite.

Adopté unanimement

Congé sabbatique à traitement différé – Luc Lacombe, enseignant école secondaire du Rocher

RÉSOLUTION 289 0102 : CONSIDÉRANT que monsieur Luc Lacombe, enseignant à l'école secondaire du Rocher, demande un congé sabbatique à traitement différé d'une demi-année, soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2001-2002, dans un plan de 4 ans débutant le 28 janvier 2002;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accorder à monsieur Luc Lacombe ce congé sabbatique à traitement différé conformément à la convention collective.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux Services de l'informatique et par suite également des explications fournies par le responsable du transport scolaire, monsieur Denis Émond, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Transfert du circuit n° 35 à l'entreprise de transport Paul Garceau inc.

RÉSOLUTION 290 0102 : CONSIDÉRANT que l'entreprise de transport Paul Garceau inc. informe la Commission scolaire de l'Énergie de son intention de céder le circuit n° 35 à monsieur Luc Garceau;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT, en référence au contrat de transport exclusif, qu'il est prévu que tout changement au dit contrat doit être préalablement autorisé, par écrit, par la commission scolaire (réf. : article 44);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'accepter tel que demandé, le transfert du circuit n° 35 de l'entreprise de transport Paul Garceau inc. à monsieur Luc Garceau et ce, à compter du 1^{er} janvier 2002.

Adopté unanimement

Mise à contribution du transport scolaire – Transport collectif S.A.D.C. du Haut Saint-Maurice

RÉSOLUTION 291 0102 : CONSIDÉRANT que la Société d'aide au développement des collectivités S.A.D.C. du Haut Saint-Maurice, organisme à but non lucratif, a élaboré un projet de mise en place de transport collectif de type non traditionnel;

CONSIDÉRANT que la S.A.D.C. du Haut Saint-Maurice demande une implication de la commission scolaire dans ce projet en mettant le transport scolaire à contribution, plus spécifiquement en rendant disponibles pour le transport collectif les places vacantes, la clientèle scolaire demeurant toutefois prioritaire;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif du transport scolaire ont exprimé leur accord quant à ce projet sous réserve de consultations à être faites auprès des conseils d'établissement des écoles concernées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la commission scolaire autorise la mise à contribution de son transport scolaire pour le projet précité, et ce, aux endroits où les conseils d'établissement auront exprimé leur accord à l'implantation d'un tel projet.

Adopté unanimement

IMS Experts-Conseils – Étude préliminaire d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la C.S.É.

RÉSOLUTION 292 0102 : CONSIDÉRANT qu'au sein de la Commission scolaire de l'Énergie, il se vit beaucoup d'activités concernant le développement et l'usage des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que le personnel de la Commission scolaire de l'Énergie démontre beaucoup d'intérêt et autant de motivation à l'égard de l'intégration de ces technologies dans les apprentissages des élèves;

CONSIDÉRANT que l'implantation du nouveau curriculum ne fait qu'accentuer l'évidence de déployer un réseau performant de télécommunication;

CONSIDÉRANT que chaque élève, peu importe l'endroit où il réside, doit avoir droit aux mêmes facilités de télécommunication;

Président

CONSIDÉRANT que le déploiement d'un tel réseau pour notre commission scolaire exige des investissements importants et qu'un financement est disponible;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE de mandater la firme IMS Experts-Conseils pour la réalisation d'une étude préliminaire sur le déploiement d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue et procède au dépôt de ce document.

Dépôt d'un résumé de correspondance reçue

RÉSOLUTION 293 0102 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 17 et 22 janvier 2002, décrit sur le document 0102-14.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À 23 h 10, et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 294 0102 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance des commissaires.

Adopté unanimement

À 00 h 05, il est procédé à la réouverture au public de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 295 0102 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Des résolutions d'engagement sont adoptées.

Engagement

RÉSOLUTION 296 0102 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste de membre du personnel de soutien;

Président

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis les recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également, l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accepter l'engagement de la personne dont le nom suit, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du Ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Lynda Corriveau, agente de bureau classe I, poste à 25 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 22 janvier 2002.

Adopté majoritairement

Madame la commissaire Nicole B.-Girard inscrit sa dissidence quant à la résolution 296 0102.

Engagement

RÉSOLUTION 297 0102 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste de membre du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE d'accepter l'engagement de la personne dont le nom suit, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du Ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Yves Desjardins, ouvrier certifié d'entretien, poste à 38,75 heures/semaine dans le secteur de Normandie;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 22 janvier 2002.

Adopté unanimement

À 00 h 10, il est procédé à la clôture de la séance.

Président

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 298 0102 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire